



La Communauté de Communes
du Massif du Vercors

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DE REGULARISATION CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DU VOLET HABITAT DETAILLE (PLUI-H) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS (CCMV)

Le Président de la Communauté de communes du Massif du Vercors fait connaître que, conformément à l'arrêté communautaire n° 2019-102 en date du 9 juillet 2019, **il sera procédé à une enquête publique de régularisation** sur le territoire de l'intercommunalité portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du volet habitat (PLUi-h) de la CCMV, **en complément de l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 mai au 24 juin 2019**. A noter que toutes les requêtes et remarques déjà formulées lors de la 1^{ère} enquête publique sont conservées pour l'enquête publique de régularisation.

Pour rappel, ce PLUi-h vise à remplacer d'une part les documents d'urbanisme applicables dans les communes du territoire (Autrans, Méaudre, Corrençon en Vercors, Engins, Lans-en-Vercors, Saint Nizier du Moucherotte et Villard-de-Lans) et d'autre part le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en 2009.

Le PLUi-h constitue dès lors un document de planification et de développement stratégique à l'échelle de l'intercommunalité, qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire et porte un projet visant à rechercher à la fois un équilibre entre le développement de l'habitat, du tourisme et de l'économie, et la préservation des terres agricoles et naturelles. Afin d'en moderniser le contenu, le PLUi-h a été élaboré sur la base des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

L'enquête publique de régularisation se déroulera du lundi 26 août 2019 à 8h00 jusqu'au jeudi 26 septembre à 17h30 pour une durée de 32 jours consécutifs.

Les informations relatives au projet de PLUi-h peuvent être demandées à Monsieur Franck GIRARD, Président de la CCMV, 19 Chemin de la Croix Margot, 38250 VILLARD-DE-LANS. Le PLUi-h a été élaboré sous la responsabilité de la CCMV.

Le PLUi-h a fait l'objet d'une évaluation environnementale jointe au rapport de présentation et la mission régionale d'autorité environnementale a rendu un avis qui est joint au dossier d'enquête publique.

En vue de l'organisation de cette enquête publique, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Denis VASSOR en tant que Président de la commission d'enquête et de Messieurs Yannick BOULARD et Serge MOREL en tant que membres titulaires.

Le support papier du dossier d'enquête publique est consultable au siège de l'enquête publique, à la CCMV, sise 19 Chemin de la Croix Margot, 38250 VILLARD-DE-LANS, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après : du lundi au jeudi, de 9h à 12h00 et de 14h à 17h00 et le vendredi de 9h à 12h00 et de 14h à 16h00.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCMV à l'adresse suivante : <https://www.vercors.org/>

Un poste informatique est mis à disposition du public dans chacune des communes et au siège de la CCMV, permettant la consultation de l'ensemble du projet de PLUi-h. Un exemplaire du dossier papier du PLUi-h est également à disposition dans les communes avec les pièces écrites et les seuls extraits graphiques les concernant.

La consultation dans les communes s'effectue aux horaires d'ouverture des mairies ci-après rappelées, hors jours fériés :

<i>Lieu</i>	<i>Adresse</i>	<i>Horaires d'ouverture</i>
Autrans	Le Village 38880 Autrans-Méaudre en Vercors	<u>Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi</u> de 8h15 à 11h45 et de 14h30 à 17h <u>Mercredi</u> De 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h <u>Le 1^{er} samedi du mois</u> De 8h30 à 11h30
Corrençon en Vercors	Mairie 38250 Corrençon en Vercors	<u>Du Lundi au Vendredi</u> De 9h à 12h et de 14h à 16h30
Engins	957 Route Joseph Coynel 38360 Engins	<u>Lundi, Mardi, Jeudi</u> De 8h à 12h et de 14h à 17h <u>Vendredi</u> De 8h à 12h et de 14h à 17h
Lans-en-Vercors	1 Place de la Mairie 38250 Lans-en-Vercors	<u>Lundi, Mercredi Jeudi et Vendredi</u> de 9h à 12h et de 14h à 17h <u>Mardi</u> De 8h à 12h et de 14h à 17h
Méaudre	Le Village 38112 Autrans-Méaudre en Vercors	<u>Du Lundi au Vendredi</u> De 8h30 à 11h et de 14h à 17h
Saint Nizier du Moucherotte	190 Route des 4 Montagnes 38250 Saint Nizier du Moucherotte	<u>Lundi</u> De 10h à 12h <u>Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi</u> De 9h à 12h <u>Le 1^{er} samedi du mois</u> De 8h30 à 11h30
Villard-de-Lans	62 Place Pierre Chabert 38250 Villard-de-Lans	<u>Du Lundi au Jeudi</u> De 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 <u>Vendredi</u> De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 26 août 2019 à 8h00 jusqu'au jeudi 26 septembre à 17h30, sur les registres papiers disponibles au siège de l'enquête publique et dans chacune des communes, aux adresses, jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessus. **Les requêtes et remarques déjà formulées lors de la 1^{ère} enquête publique sont conservées pour l'enquête publique de régularisation.**

Les observations et propositions peuvent également être adressées par correspondance postale, cachet de la poste faisant foi, au président de la commission d'enquête dont le siège est situé à la CCMV, 19 Chemin de la Croix Margot, 38250 VILLARD-DE-LANS ainsi que par mail à l'adresse suivante : enquetepubliqueplui@vercors.org avant date et heure limite de la fermeture d'enquête.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, aux lieux, dates et heures suivants :

Date des permanences	Horaires	Lieu
Samedi 31 août	9h00 – 12h00	Mairie de VILLARD-DE-LANS
Samedi 7 septembre 2019	9h00 – 12h00	Mairie de LANS-EN-VERCORS
Lundi 9 septembre 2019	14h00 – 17h00	Mairie de CORRENCON EN VERCORS
Mardi 10 septembre 2019	9h00 – 12h00	Mairie de MEAUDRE
Samedi 14 septembre 2019	9h00 – 12h00	Mairie d'ENGINS
Mercredi 18 septembre 2019	16h00 – 19h00	Mairie de SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE
Samedi 21 septembre 2019	9h00 – 12h00	Mairie d'AUTRANS
Jeudi 26 septembre 2019	14h00 – 17h00	Siège de la CCMV à VILLARD-DE-LANS

Les observations et propositions envoyées par voie postale, ainsi que celles reçues par les membres de la commission d'enquête sont consultables au siège de l'enquête publique. Ces observations et propositions ainsi que celles transmises par voie électronique sont également consultables dans les meilleurs délais sur le site Internet de la CCMV.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête publique. La commission disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Massif du Vercors son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pendant une période d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique, au siège de la CCMV en version papier aux jours et heures d'ouverture au public, et en version numérique, sur le site internet de la CCMV

Au terme de l'enquête publique de régularisation, le projet de PLUi-h, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de communes du Massif du Vercors.